

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-14

L'an deux mille vingt-quatre-----

Le 03 juillet à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 24 juin 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, DESSEX Martine, LACOURARIE Bernadette, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, SANBA Issame, TRICARD Jacques.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme HILAIRE GENIN Karine pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice.

EXCUSES : Mmes CHEYRONNAUD Céline, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, M. CHIROL Christian.

SECRETARE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : Journée nationale 2024 des assistant(e)s maternel(le)s

Exposé :

Monsieur le Président indique que le Relais Petite Enfance Pays de Nexon-Monts de Châlus travaille en partenariat avec les Relais Petite Enfance du Pôle Ouest Limousin. Des réunions de travail régulières ont lieu entre les animatrices de ces structures.

Comme chaque année, les RPE du Pôle Ouest Limousin souhaitent se réunir pour organiser la journée nationale des assistant(e)s maternel(le)s. L'objectif global de cette journée est de permettre la reconnaissance et la valorisation de cette profession.

Cette journée aura lieu à Saint-Victurnien le samedi 5 octobre 2024 sous la forme d'une conférence animée par Monsieur Jean Epstein, ayant pour thème « comment agir contre la violence ordinaire ».

Chaque animatrice de relais doit se rendre disponible lors de cette journée et doit apporter une aide technique et matérielle qui contribuera à la réussite de cette action commune.

Il est demandé à chaque RPE de participer à hauteur de 340 € maximum (conférence, achat de livres, repas du conférencier et animatrices RPE).

Il est proposé au Conseil d'Administration d'officialiser, par le biais d'une convention, le partenariat avec les Communes de Saint-Brice et Saint-Victurnien.

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Accepte** la proposition ci-dessus,
- ✓ **Autorise** le Président à signer une convention de partenariat avec les communes de Saint-Brice et Saint-Victurnien,
- ✓ **Autorise** le Président à effectuer les opérations comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 4 juillet 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

